

OMP

L'Observatoire des Marchés Publics romands

Un outil pour une amélioration globale des procédures

Soirée d'information sur les marchés publics

Cinéma Lido - 29 novembre 2018

Frédéric Balmer, directeur RWB Jura SA , président AJUBIC et membre du comité de l'OMP

sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

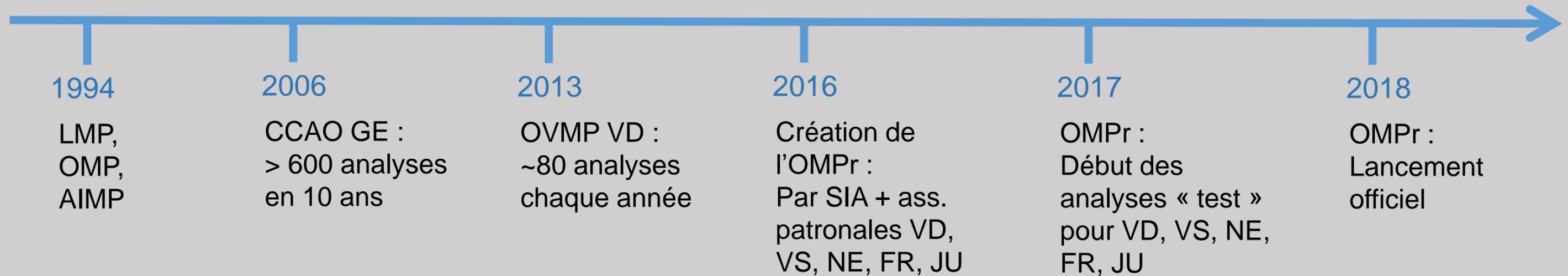
CRAIA

Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes

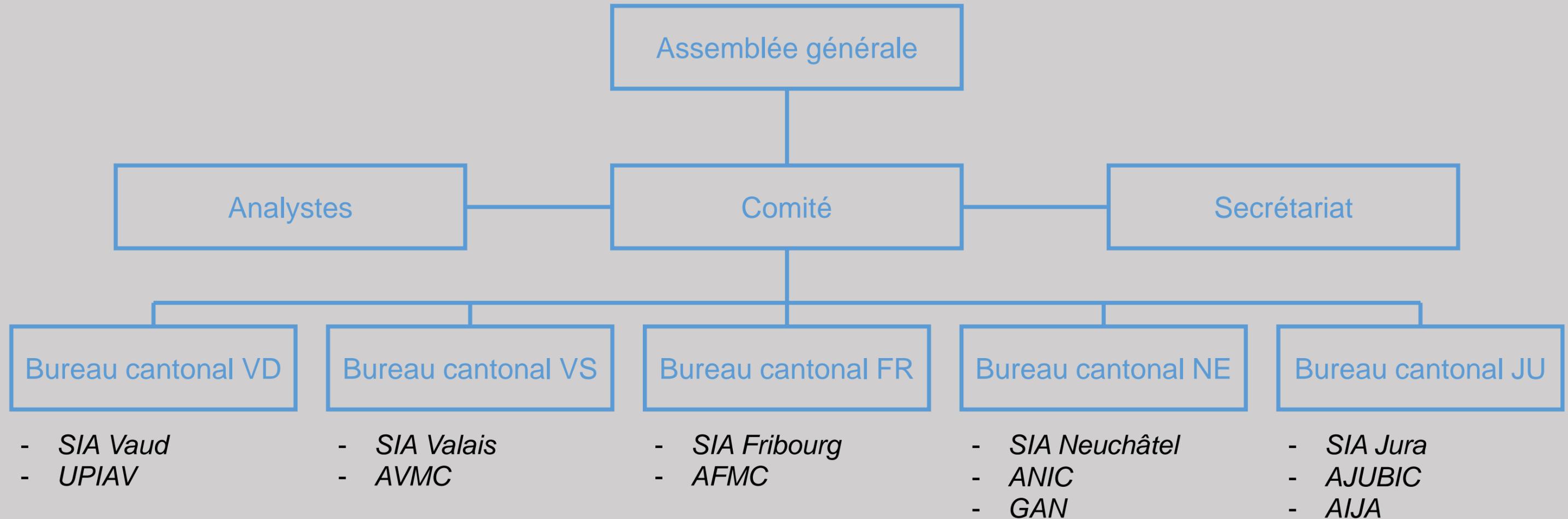


Association
JUrassienne
des Bureaux
d'Ingénieurs
Civils
www.ajubic.ch

1. Chronologie



2. Organisation de l'OMPr



Remarque : L'observatoire des marchés publics romand (OMPr) est une association au sens de l'art. 60 ss du Code Civil Suisse.

3. Objectif et axes d'action

Observer

- *Analyses*
- *Statistiques*

Marchés publics de services dans le domaine de la construction
(architecture, génie civil, environnement et professions apparentées)

Informer

- *Diffusion des fiches (MO, membres, site web)*
- *Dialogue avec MO à travers les bureaux cantonaux*

Conseiller

- *Bureaux cantonaux à disposition des MO*
- *Analyses préalables*

Former

- *Cours SIA From*
- *Liste d'experts*

4. Cadre légal

Législation internationale :

- Accord sur les marchés publics (AMP), de l' OMC

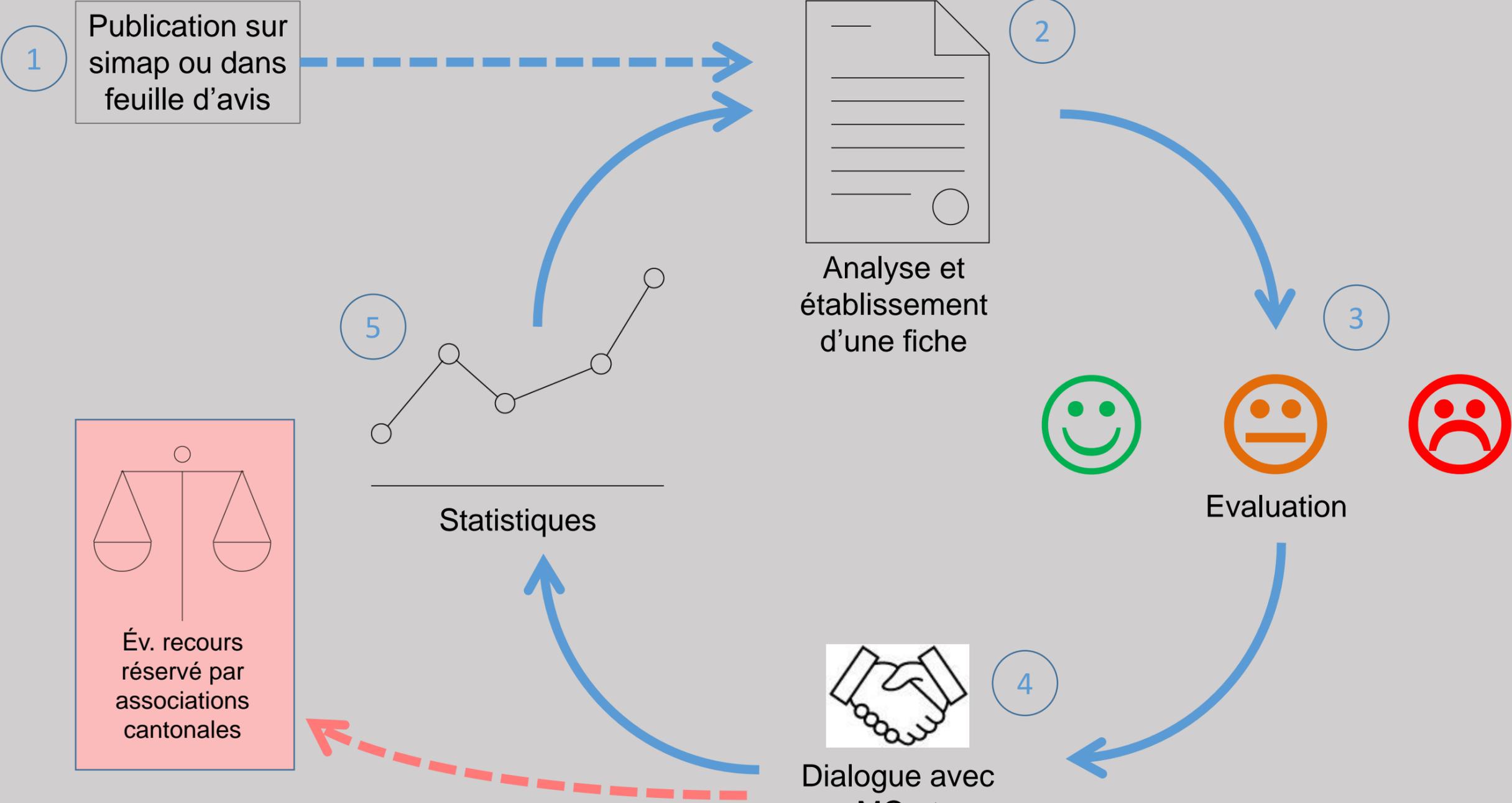
Législation nationale :

- Loi fédérale sur les marchés publics (LMP) du 16 décembre 1994

Législations cantonales :

- Accord Intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994/15 mars 2001
- Loi cantonale sur les marchés publics et Règlements d'application du canton dans lequel est organisée la procédure
- *(Guide Romand sur les marchés publics)*

5. Processus d'analyse des procédures



6. Appréciations (Smilies)

Globalement :



Smiley vert

~50 %

La procédure est bien organisée et permettra une concurrence saine et loyale



Smiley orange

~30 %

Un ou quelques problèmes légers ont été relevés



Smiley rouge

~20 %

Un ou plusieurs problèmes majeurs ont été relevés

s i a

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes



Association
JUrssienne
des Bureaux
d'Ingénieurs
Civils
www.ajubic.ch

6. Appréciations (Smilies)

omp Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics **Date de l'analyse :** 31/05/2018

Titre du projet du marché * Hôpital de Saignelégier – Appel d'offres pour un planificateur général

Forme / genre de mise en concurrence * Appel d'offres

ID du projet * 171390

N° de la publication SIMAP * 1021439

Date de publication SIMAP * 23/05/2018

Adjudicateur * Hôpital du Jura
Chemin de l'Hôpital 9
2900 Porrentruy

Organisateur * Kontur Projektmanagement AG, Museumstrasse 10, Postfach 255, 3000
Berne 6, Suisse, E-mail: info@konturmanagement.ch

Calendrier

Inscription Aucune.

Visite Aucune indication.

Questions 08/06/2018, sur la plateforme simap.ch

Rendu documents 26/07/2018 à 17h00 à l'adresse de Kontur Projektmanagement AG, aux
mains propres ou par courrier A, le tampon postal faisant foi (attention,
informations contradictoires entre l'avis et le document d'appel d'offres).

Rendu maquette Pas de maquette à rendre.

Type de procédure * Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux
accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats * Mandat de planificateur général (en groupement et/ou sous-traitance),
comprenant au moins architecte (planificateur général), ingénieurs civil,
CVCS et E, coordination technique et spatiale, architecte-paysagiste.

Description détaillée des prestations / du projet Equipe de planification générale pour la planification d'un nouveau
bâtiment destiné aux unités de soins, tâches selon SIA 31/32/33/412.2.
Avec options d'extension du mandat à la transformation d'un bâtiment
existant, extension du mandat aux phases SIA 4/5/6.

Communauté de mandataires Admise, selon art. 40 OAMP. Tous les membres doivent respecter les
conditions.

Sous-traitance Admise, selon art. 41 OAMP.

Mandataires préimpliqués Aucune indication.

Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts Membres avec droit de vote :
– Jean Barthe, Chef du service projets et technique, Hôpital du Jura
– Claude Humair Infirmier-chef site de Saignelégier, Hôpital du Jura
– Serge Thiévent, Chef technique site de Saignelégier, Hôpital du Jura
– Bénédicte Tisserand, Directrice des soins a.i., Hôpital du Jura
– Thierry Chamillot, Directeur général, Hôpital du Jura
– À définir, 1 Membre du Conseil d'Administration de l'Hôpital du Jura
Membres sans droit de vote (avec voix consultative) :
– Stéphane Buthey, Ethic Services GmbH, Berne
– Marius Scherler, Arch. dipl. ETH | KUB, Kontur Projektmanagement
AG, Berne
– Dominic Schuppli, M. Sc. en géographie, Kontur Projektmanagement

sia **CRAIA**
société suisse des ingénieurs et des architectes Conférence Romande des Associations
coordination romande d'Ingénieurs et d'Architectes

omp Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Conditions de participation AG, Berne

Selon l'art. 34, al. 1 OAMP, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer.

Critères d'aptitude **Références du candidat (entreprise) :**
– Planificateur général/architecte : planification d'au moins un projet d'EMS ou d'hôpital (construction nouvelle) dans les 10 dernières années, pour un volume d'investissement d'au moins CHF 10 mio ; expérience dans la transformation et l'assainissement de bâtiments protégés.
– Planificateurs techniques/spécialistes (hors ing. civil et architecte-paysagiste) : Planification d'au moins un projet d'hôpital ou d'EMS dans les 10 dernières années avec un volume d'investissement d'au moins CHF 5 moi.

Critères d'adjudication / de sélection – Qualifications et références de l'équipe de planification générale – 30%
• Qualification de l'architecte/planificateur (entreprise)
• Qualification des planificateurs techniques et spécialistes (entreprises)
• Qualification des personnes-clés
– Analyse du mandat, concept de mise en œuvre et organisation de projet – 30%
• Compréhension du mandat
• Analyse des risques et chances
• Concept de mise en œuvre
• Design-to-cost
• Organisation de projet
– Prix – 40%

Les critères sont notés sur une échelle de 1.0 à 5.0.

Le critère du prix est noté comme suit : L'offre économique médiane reçoit la note 3, l'offre la plus économique la note 5. Le reste des notes est attribué linéairement sur cette base. Les notes mathématiquement inférieures à la valeur 1 sont ramenées à 1.

Indemnités / prix : Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres – Les documents de l'appel d'offres contiennent les indications requises selon le règlement d'application de la loi cantonale et selon l'art. 23.3 SIA 144.
– La description du projet et des enjeux et des objectifs est suffisante.
– Les moyens d'appréciation des critères d'adjudication sont indiqués.
– Les délais sont généreux.
– Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.4 SIA 144. Toutefois, voir aussi manque y relatf.

Manques de l'appel d'offres – Informations contradictoires quant au délai de rendu des offres : 26/07/2018 avant 17h00, les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication (avis d'appel d'offres) ; les dossiers doivent être envoyés jusqu'au jeudi 26 juillet 2018 (le timbre postal faisant foi – courrier A).
– Aucune indication sur les éventuels bureaux pré-impliqués ni sur les règles de leur participation.

sia **CRAIA**
société suisse des ingénieurs et des architectes Conférence Romande des Associations
coordination romande d'Ingénieurs et d'Architectes

omp Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Observations de l'OMPr *

- L'utilisation mélangée des termes « critères d'aptitude » et « critères d'admission » porte à confusion, ce d'autant plus que les « conditions d'admission » semblent correspondre aux conditions de participation, respectivement de recevabilité.
- Les dispositions sur les droits d'auteurs ne respectent pas l'art. 27 SIA 144.
- La composition du comité d'évaluation ne répond pas aux exigences de l'art. 12 SIA 144 : Les membres indépendants du Maître d'Ouvrage n'ont que voix consultatives (art. 12.5). La qualification des membres avec droit de vote n'est pas claire, et le membre architecte n'a que voix consultative. De plus, aucune autre discipline n'est représentée (art. 12.3).
- La notation du prix n'est pas claire : L'offre médiane n'est pas définie de manière univoque.
- En l'absence d'un avant-projet, les prestations attendues ne sont pas suffisamment claires pour permettre l'établissement d'offres comparables :
 - Soit le MO cherche la meilleure solution de projet, dans ce cas il organise un concours d'architecture ou des mandats d'étude parallèles.
 - Soit il cherche le mandataire le plus qualifié pour planifier et réaliser un ouvrage, et dans ce cas un avant-projet clair doit être formulé afin d'évaluer correctement les prestations à fournir.

A défaut d'un avant-projet abouti, le dossier sort quelque peu du domaine d'application du « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013. L'OMPr regrette toutefois que le dossier en l'état ne s'y réfère pas.

Il est à noter que l'adjudicataire a décidé d'exclure du contrat les conditions générales du modèle SIA 112, tout comme l'ensemble des RPH SIA 102 à 110. Les prestations suivent toutefois le modèle SIA 112 auquel il est explicitement fait référence.

L'OMPr ne s'est pas prononcé sur les dispositions prévues en matière de prix, indemnités et honoraires prévus dans le cadre de cette procédure. Dès lors, il appartient à chaque candidat de s'assurer que les montants prévus sont corrects.

😊 😐 😞

sia **CRAIA**
société suisse des ingénieurs et des architectes Conférence Romande des Associations
coordination romande d'Ingénieurs et d'Architectes

7. Jura 2018

6 marchés analysés (*CH romande 80*)



Smiley vert

- Concours d'architecture école primaire Courtételle
- Création d'un centre de recherche et de conservation, CRC17, Porrentruy – Concours d'architecture
- Place Roland Béguelin – Delémont.



sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes



Association
JUrssienne
des Bureaux
d'Ingénieurs
Civils
www.ajubic.ch

7. Jura 2018



Smiley orange

- Projet de réaffectation, de rénovation et de transformation des bâtiments du site à la Rue du Banné 23 à Porrentruy, parcelle 875
- Projet d'agrandissement de rénovation et d'assainissement de la patinoire d'Ajoie et du Clos du Doubs

7. Jura 2018



Smiley rouge

- Hôpital de Saignelégier – Appel d’offres pour un planificateur général

sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes



Association
JUrassienne
des Bureaux
d'Ingénieurs
Civils
www.ajubic.ch

8. Conclusions

- L'ompr constitue une plate-forme de dialogue et d'échanges.
- L'ompr favorise la transparence des procédures et la diffusion des informations.
- L'ompr offre la possibilité d'améliorer la qualité des procédures et de limiter les risques de recours.
- L'ompr favorise la sélection des mandataires les mieux qualifiés et, par la même, une augmentation de la qualité des réalisations.

www.ompr.ch

sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes



Association
JUrassienne
des Bureaux
d'Ingénieurs
Civils
www.ajubic.ch

Merci de votre attention !

sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes



Association
JUrassienne
des Bureaux
d'Ingénieurs
Civils
www.ajubic.ch